



UNION DES COMMUNES
VAUDOISES
Avenue de Lavaux 35
Case postale 481
1009 PULLY

Tél.: 021 557 81 30
Fax: 021 557 81 31
www.ucv.ch
ucv@ucv.ch

Monsieur Pierre Fellay
Secrétaire général
DEC
Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Pully, le 21 octobre 2009

Réf :
Affaire suivie par : Brigitte Dind
Tél. direct : 021 557 81 33

Loi fédérale sur la révision partielle du code civil, du code des obligations et du code de procédure civile (fonds en déshérence).

Monsieur le Secrétaire général,

La consultation citée en titre, que vous avez eu l'amabilité de nous transmettre, n'a pas suscité de remarques de la part de nos membres. Par conséquent, vous voudrez bien considérer que notre association en prend acte.

Vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous adressons, Monsieur le Secrétaire général, nos salutations respectueuses.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

La secrétaire générale :

La juriste :

Nicole Grin

Brigitte Dind

Copie à Monsieur Yvan Tardy